



Auto entrepreneur et statue du conjoint qui ne participera pas

Par **valus272**, le **31/08/2024 à 15:08**

Bonjour

Je suis en train de creer ma société de micro entreprise via inpi:

- Je suis salarié dans une autre entreprise et cette activité sera secondaire
- Domaine : artisanat et fabrication manufacturé, activités de service, commerce et artisanat de détail
- Je suis marié, ma femme est fonctionnaire
- Ma femme ne participera pas du tout à l'entreprise

Et pourtant INPI me demande "Déclaration d'option du conjoint **"

Pourquoi ? est obligatoire ?

merci de me renseigner

Par **Marck.ESP**, le **31/08/2024 à 15:38**

Bonjour et bienvenue

Normalement c'est dans le cas où le conjoint participe régulièrement à l'activité de l'entreprise. Donc, il doit y avoir quelque part une saisie pour préciser que le conjoint ne participe pas régulièrement à l'activité, n'est pas rémunéré et ne bénéficie pas d'une protection sociale spécifique.